



Formation « bien-être animal » destinée aux éleveurs de poulets de chair

La Directive 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande a été transposée en droit national au travers de l'Arrêté royal du 13 juin 2010 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.

Ceci implique que tout nouveau détenteur de poulets de chair pratiquant l'élevage « standard » doit être porteur d'un certificat délivré à l'issue d'une formation axée sur les aspects de bien-être animal.

En collaboration avec ses partenaires – à savoir la Direction de la Qualité et du Bien-être animal du SPWARNE, le Collège des Producteurs, le Service Technico-Economique d'Elevéo et le cabinet vétérinaire Galluvet – le CER Groupe organise une séance de formation à l'issue de laquelle une attestation de formation professionnelle vous sera délivrée, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Cette formation s'adresse aux futurs éleveurs, mais elle est bien entendu ouverte aux producteurs déjà installés. Les éleveurs en production alternative (bio, cahiers des charges « qualité », ...) sont également les bienvenus.

Cet événement se veut aussi un lieu de rencontre et d'échange entre éleveurs.

Modalités de la formations

Jeudi 13 novembre 2025

CER Groupe – Novalis Science Park
Rue de la Science, 8
6900 Aye

Au programme :

- 09h15 : accueil
- 09h30-11h00 : 1^{ère} partie
- 11h00-11h30 : pause-café
- 11h30-13h00 : 2^{nde} partie
- 13h00-13h30 : lunch

L'inscription est gratuite mais obligatoire (le nombre de places est limité à 25 personnes).

Pour ce faire, veuillez prendre contact avec Bernard LEJEUNE :

- Envoyer par mail à l'adresse b.lejeune@cergroupe.be vos coordonnées complètes, où
- Téléphoner au n° 0498/12 58 74

-Au plaisir de vous y rencontrer !